LATCHO DROM

Latcho Drom est un film français de Tony Gatlif. À travers musique, chant et danse, évocation de la longue route du peuple Rom et de son histoire, du Rajasthan à l'Andalousie. Latcho drom signifie en français "bonne route" ou "drum bun" en roumain. Le film a été sélectionné dans la section Un Certain Regard au festival du film de Cannes en 1993.

Voyage aux sources de la culture rom, où Tony Gatlif passe en revue toutes les déclinaisons et toutes les instrumentations possibles de la musique tzigane à travers du Nord-Ouest de l'Inde, en passant par l'Egypte, la Turquie, la Roumanie, la Hongrie, la Slovaquie et la France. Mille ans d'histoire marquée par la haine et le rejet de ces peuples qui jouent leur vie et expriment leurs sentiments jusqu'à la folie. "Latcho Drom" signifie "bonne route".

LE MONDE - Jean-Luc Macia : Cent minutes de chants, magiques,émouvants. Pas une comédie musicale mais peut- être le premier pamphlet cinématographique uniquement en musique. Les héros ? : des anonymes bien typés. Oh, ne voyez aucun racisme dans cette épithète car Latcho Drom est sans doute le plaidoyer antiraciste jamais réalisé.

...Rien n'est affirmé, tout est suggéré. La musique est toujours belle, parfois envoûtante... Comme par magie et avecun vrai talent de cinéaste, Tony Gatlif a réussi son pari.

Durée : 1 heure 43 mn

Réalisation : Tony Gatlif

Scénario : Tony Gatlif

Les chapitres du film :

1. Inde Rajasthan
2. Egypte
3. Turquie
4. Roumanie
5. Hongrie
6. Slovaquie
7. France
8. Espagne

Tchavolo en plein effort

Tony Gatlif (de son vrai nom Michel Dahmani), né le 10 septembre 1948 dans la banlieue d'Alger d'une famille de gitans andalous. Il est illétré et apprenti voyou mais les souvenirs de cinéma, qu'il a vu lors de ses courts passages à l'école, ne le quittent plus. A l'âge de douze ans, et afin d'éviter un mariage arrangé, il part pour Alger. Il donne des lettres de noblesse au cinéma gitan depuis "La Tête en mine (1975) jusqu'à "Exils", Prix de la mise en scène à Cannes 2004.

Rom (ou *Rrom*, féminin *R(r)oma*, pluriel *R(r)omané*) est un endonyme signifiant « être humain ». Ce terme a été adopté par l'Union romani internationale (IRU) et les Nations unies pour désigner un ensemble de populations, ayant en commun une origine indienne[16], dont les langues initiales sont originaires du nord-ouest du sous-continent indien[17] et constituant des minorités connues sous de nombreux exonymes vivant entre l'Inde et l'Atlantique ainsi que sur le continent américain.

En français, on peut désigner les Roms par d'autres mots, comme ceux de **Gitans**, de **Tsiganes** (ou **Tziganes**), de **Manouches**, de **Romanichels**, de **Bohémiens**, de Sintis[18].

Populations Population totale de 6 à 20 millions (dans le monde, en 2000) [1]
Populations significatives par régions
France 500 000 à 1 300 000[2],[3]
Turquie 1 à 5 millions[4],[5],[6]
Bulgarie 300 000 à 850 000[7]
Espagne 600 000 à 1 500 000[8],[9]
Italie env. 600 000[10]
Hongrie 750 000 à 880 000
Brésil 600 000 à 1 000 000
Roumanie 535 250 à 2 500 000[11][12],
Serbie 105 000[13]
Slovaquie 450 000 à 520 000
Macédoine 240 000
République tchèque 150 000 à 300 000
Canada 80 000[14]
Autre Langue(s) Romani et/ou langue(s) locale(s) Religion(s) Majoritairement religion locale (catholicisme, orthodoxie, islam...) avec apports endogènes (hindouisme). Existence récente d'une importante dynamique protestante évangélique

Et encore = du 6 au 11 Octobre =
↳ Benda Bilili = à voir et revoir !
↳ Petits meurtres à l'Anglaise = formidable "remake" du film de Pierre Salvadori "Cible émouvante"

Au XXe siècle, les grandes vagues de migration cessèrent au moment de la Première Guerre mondiale.

C'est, paradoxalement, la première moitié du XXe siècle, époque de libéralisation dans toute l'Europe, qui fut la plus dure pour les « gens du voyage ». En France, une loi sur « l'exercice des professions ambulantes et la circulation des nomades » les oblige pour la première fois, en 1912, à se munir d'un « carnet anthropométrique d'identité » qui doit être tamponné à chaque déplacement. Ce contrôle administratif et de police existe toujours avec le Livret de circulation

La répression du nomadisme se conjugue avec le succès des théories eugénistes sur la « protection de la race » dans les milieux scientifiques. La Suisse et la Suède -pour citer deux démocraties considérées comme exemplaires- mettent en place une législation qui vise à détruire la culture tzigane, avec l'assentiment ou l'approbation d'une majorité de la société.

Situation des Roms en Europe depuis 1990

Beaucoup de Roms continuent à vivre selon leur mode de vie nomade, en voyageant en roulottes ou en caravanes, mais souvent en Europe orientale, ils vivent en communautés marginales au taux de chômage élevé. Quelquefois ils ont prospéré, par exemple chez les Căldărași (Caldéraches) de Roumanie, qui travaillent traditionnellement le cuivre.

Le niveau d'intégration des Roms dans la société est variable, et certainement plus important que les statistiques ne peuvent l'exprimer, les statistiques roumaines ne reconnaissent qu'un demi-million de Rom, alors qu'eux-mêmes estiment leur nombre entre 0,5 et 2,5 millions[66].

Dans certains pays comme la Slovaquie ou la Roumanie, où il est possible de constituer des partis ethniques, les Roms ont constitué des partis et ont au Parlement des représentants en tant que tels (ce qui ne les empêche nullement d'être présents sur d'autres listes). Toutefois leur entrée en politique n'est pas sans risques. Dans ces deux pays, les partis conservateurs (ex-communistes) cherchant à retarder l'intégration en Union européenne, leur ont distribué dans les anciens kolkhozes des terres qui étaient revendiquées par leurs anciens propriétaires, les agriculteurs locaux spoliés par la collectivisation. Les partis rénovateurs pro-européens, favorables à la restitution, soutenaient ces agriculteurs contre les Rom, ce qui a conduit à des désordres civils dans quelques villages. Suite à ces manipulations, la plupart des leaders politiques roms se sont détachés des conservateurs (communistes) et rapprochés des rénovateurs (libéraux). Ainsi, en juin 2004, Lívia Járóka devint le premier membre rom hongrois du parlement européen (elle avait été précédée d'un seul auparavant : Juan de Dios Ramirez-Heredia, d'Espagne). Depuis lors, deux autres Roms y ont été élus, l'un sur la liste ADLE : Mme Viktória Mohácsi (Hongrie), l'autre sur celle du parti roumain libéral.

Sept États de l'ancien bloc communiste ont lancé l'initiative Décennie de l'intégration des Roms en 2005, pour améliorer les conditions socio-économiques et le statut de la minorité rom. En septembre 2008, les deux députées au Parlement européen d'origine rom, MMme Lívia Járóka et Viktória Mohácsi, ont réussi à faire voter cette initiative au niveau de toute l'Union européenne[67].

France 2007-2010

L'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne, le 1er janvier 2007, a facilité la circulation des Roms roumains, ceux-ci n'ayant plus besoin de visa pour entrer en France. Les éloignements de Roms sont passés de 2 000 en 2003 à environ 8 000 en 2008[68].

Cependant, jusqu'en 2014, les ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie ne sont pas totalement bénéficiaires du principe de libre circulation européen et ont besoin d'un titre de séjour et d'une autorisation de travail. De plus, la directive communautaire de 2004 sur la libre circulation des ressortissants de l'UE n'a pas été totalement transposée en droit français, notamment ses dispositions relatives aux garanties accordées aux personnes expulsées[69].

Depuis 2007, le nombre de reconduites a la frontière de Roms roumains en France se situe entre 8 000 et 9 000 par an, représentant environ 30 % des objectifs chiffrés de reconduite à la frontière. Ces retours volontaires sont assortis de primes de 300 € par adulte et 100 € par enfant et de la prise en charge du billet d'avion[70].

8 030 Roumains et Bulgares en situation irrégulière ont été reconduits par la France dans leur pays d'origine entre le 1er janvier et le 25 août 2010. Selon le ministre Éric Besson, 1291 l'ont été de manière contrainte, et 6739 de manière volontaire, au moyen de 27 vols « spécialement affrétés »[71].

Expulsions massives de l'été 2010

: Mesures d'éloignement des Roms de nationalité étrangère en France.

Fin juillet 2010, le président Nicolas Sarkozy décide, à la suite de deux faits divers impliquant des membres français de la communauté des gens du voyage, de l'organisation de retours massifs de Roms en Roumanie[72], déclenchant une vaste polémique[73].

Une circulaire du ministère de l'Intérieur diffusée le 5 août 2010 demande aux préfets de faire évacuer « 300 campements ou implantations illicites d'ici trois mois, en priorité ceux des Roms », et d'engager une « démarche systématique de démantèlement des camps illicites, en priorité ceux de Roms »[74]. D'après certains experts, cette circulaire pourrait contrevenir aux principes de non-discrimination, de libre circulation des personnes et de leur droit de séjour garantis par les traités européens et détaillés par la directive de 2004 (38/2004). Elle serait possiblement contraire à la Convention européenne des droits de l'homme qui interdit les discriminations fondées sur la nationalité, la race ou l'appartenance ethnique[75].

Le 22 août 2010, le Pape Benoît XVI exhorte les pèlerins à savoir « accueillir les légitimes diversités humaines », ce qui est tout de suite interprété comme une critique de l'action menée par les autorités françaises contre les Roms[76],[77]. Le 27 août 2010, le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) de l'ONU demande à la France de « garantir l'accès des Roms à l'éducation, à la santé, au logement et autres infrastructures temporaires dans le respect du principe d'égalité » et se demande pourquoi elle n'a « toujours pas mis à la disposition des gens du voyage le nombre nécessaire d'aires d'accueil conformément à la loi du 5 juillet 2000 dite loi Besson »[78]. Le coût annuel de la reconduite des Roms pour le budget de la France est estimé entre 200 et 250 millions d'euros (selon les chiffres du Sénat français).

Le 9 septembre 2010, le Parlement européen adopte une résolution dans laquelle il presse la France de « suspendre sur le champ » les expulsions de Roms. Le texte, déposé par les groups S&D, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL, demande à la France et aux autres États membres de « suspendre immédiatement toutes les expulsions de Roms ». Les députés prétendent également que le relevé des empreintes digitales des Roms expulsés est illégal et contraire à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne[79],[80].

Le 14 septembre 2010, Viviane Reding, commissaire européenne à la Justice, aux Droits fondamentaux et à la Citoyenneté, fait part de son « intention de lancer deux procédures d'infraction contre la politique de la France à l'égard des Roms »